

17 MARS 2017

CHAMPIONNAT DE FRANCE
2017
MONTÉE IMPOSSIBLE



RÈGLEMENT PARTICULIER 2017

Organisateur

N° d'épreuve FFM 551

Moto-Club BERVEX

N° d'affiliation 2274

Date 11 JUIN 2017

Lieu BERVEX

Organisateur technique MC BERVEX

Adresse 653 LES CHAUTETS

E-mail MC BERVEX@ORANGE.FR

Téléphone 05-88-78-91-62



La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

- Directeur de course ASTIER Joël Licence : 002457
- Délégué FFM (Président du Jury) MARQUEZ José Licence : 016581
- Membre du Jury GUEREL Gilbert Licence : 029675
- Membre du Jury MARTIN Thierry Licence : 150839
- Commissaire technique responsable SCHICKEL J. Marc Licence : 022008
- Responsable du chronométrage Licence :
- Responsable du parc coureur Licence :

Article 3 Catégories & Engagements

Prototype

A partir de 16 ans.
Les motos utilisées pour cette catégorie sont des motos construites à cet effet. L'utilisation du système « Nitro Oxyde Liquide » est admise.

Féminines (minimum 5 pilotes)

A partir de 16 ans.
Les motos utilisées pour cette catégorie sont des motos construites à cet effet. L'utilisation du système « Nitro Oxyde Liquide » est admise.

Primes d'arrivée par manche :

Place	1ère	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème
1	150 €	75 €	60 €	45 €	30 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €
2	125 €	62 €	50 €	37 €	25 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €
3	100 €	50 €	40 €	30 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €
4	80 €	40 €	30 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €
5	70 €	35 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €

Aucune indemnité financière supplémentaire, sous quelque forme que ce soit, ne pourra être sollicitée par le coureur.

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Medicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical KAH J. MARC
Nombre de secouristes 10
Hôpital le plus proche T. HONON

Nombre d'ambulance(s) 2
Temps de trajet (en min) 30

Article 7 Le site de pratique

Accès :
Nom du site PRE-RICHARD
Adresse 74500 BERNEX

Caractéristiques :
Longueur du circuit 200 M
Largeur minimum de la piste 4 M

Nombre d'OCP* 6
*Officiels Commissaires de Piste



Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club

Date : 09 MARS 2017

MOTO CLUB DE BERNEX
PROVISEUR
74500 BERNEX

Visa de la Ligue

Date : 28 AVR. 2017

LIGUE MOTOCYCLISTE
RHONE - ALPES
18 Chemin de l'Île Neuve
26600 LA ROCHE DE GLON
Tél. : 04 75 58 27 50

Visa de la FFM

Date : 05/05/2017
Numéro : 17/0476



REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

DEFINITION :

Le moto-club de Bernex organise le dimanche 11 juin 2017 une épreuve de montée impossible moto, la 14^{ème}, catégorie prototype inscrite au championnat de France.

LIEU :

Cette épreuve se déroulera sur une piste aménagée et homologuée par la FFM à Bernex au lieu-dit « Le Pré Richard » à 8km d'Évian les Bains.

PISTE :

La piste est une montée d'une longueur de 200 mètres et d'une largeur minimale de 4 mètres et sur un dénivelé de 80 mètres.

PRESCRIPTIONS GENERALES :

La montée impossible se déroulera en conformité avec les prescriptions des règlements nationaux de la FFM. Du règlement spécifique de l'épreuve et ses annexes auxquels tous les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur inscription.

MOTOCYCLES (point particulier de l'épreuve):

Machines considérées de type prototype selon le règlement de la FFM. Toutefois l'évacuation des motos se fera par un treuil, il est donc nécessaire d'équiper sa moto d'une sangle à l'avant (tube de fourche ou guidon) et de 2 crochets **suffisamment solides** à l'arrière.

L'utilisation des motos (protos ou autres...) se fera uniquement dans l'enceinte de la course sous peine d'exclusion.

ROUES ET PNEUMATIQUES (point particulier de l'épreuve):

En raison de la trop grande dégradation de la piste, seuls sont autorisés les pneus de motocross standards et les pneus à boulons. **Pneus à godets (caoutchouc ou métal) et chaînes sont interdits.**

CONCURRENTS :

Cette épreuve est ouverte à toute personne possédant une licence FFM : NCO, INTER, ZUE

ENGAGEMENTS (point particulier de l'épreuve):

Les engagements sont à faire sur le site <https://ffm.engage-sports.com> mais seront limités à 60 pour le championnat de France. Le moto-club se réserve le droit d'inviter 10 pilotes supplémentaires (essentiellement Suisses) soit 70 pilotes. Tous les pilotes inscrits feront les 4 manches

CLASSEMENTS :

Un classement scratch et un classement championnat de France sera établi. Seul le classement championnat de France sera soumis à dotations

DOTATION :

Selon l'article 17 de l'annuaire FFM.

Aucune dotation ne sera donnée tant que les parcs motos et coureurs ne seront pas vides de tous déchets et propres.

ASSURANCES :

Les assurances contractées seront conformes à la législation en vigueur.

CONTROLES TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS :

Les contrôles se dérouleront le samedi 10 juin à partir de 15 heures (**pour le technique un responsable de piste contrôlera les points d'ancrage des crochets pour la descente des motos**).

Chaque concurrent devra se présenter muni des éléments suivants valides :

Permis de conduire ou CASM et Licence FFM

Machines : voir règlement FFM

Des contrôles de fonctionnement du coupe-circuit seront effectués.

Pilotes : tenue de Crossman et casque obligatoire (règlement FFM).

D'une part, pour des raisons de sécurité, l'usage d'alcool et de drogues est strictement interdit. Tout pilote se présentant au départ en état d'ébriété manifeste sera immédiatement exclu de l'épreuve sans aucune indemnité.

*D'autre part, l'épreuve se situant dans un alpage, espace naturel protégé, ou vivent des animaux en liberté, **TOUTES BOUTEILLES EN VERRE SONT FORMELLEMENT INTERDITES SUR LE SITE.***

Les concurrents devront impérativement évacuer leurs déchets et laisser leur emplacement et les alentours propres.

MONTEE IMPOSSIBLE 2017

HORAIRES DE L'EPREUVE

SAMEDI 10 JUIN 2017 à partir de 15h

Contrôle technique et administratif

DIMANCHE 11 JUIN 2017

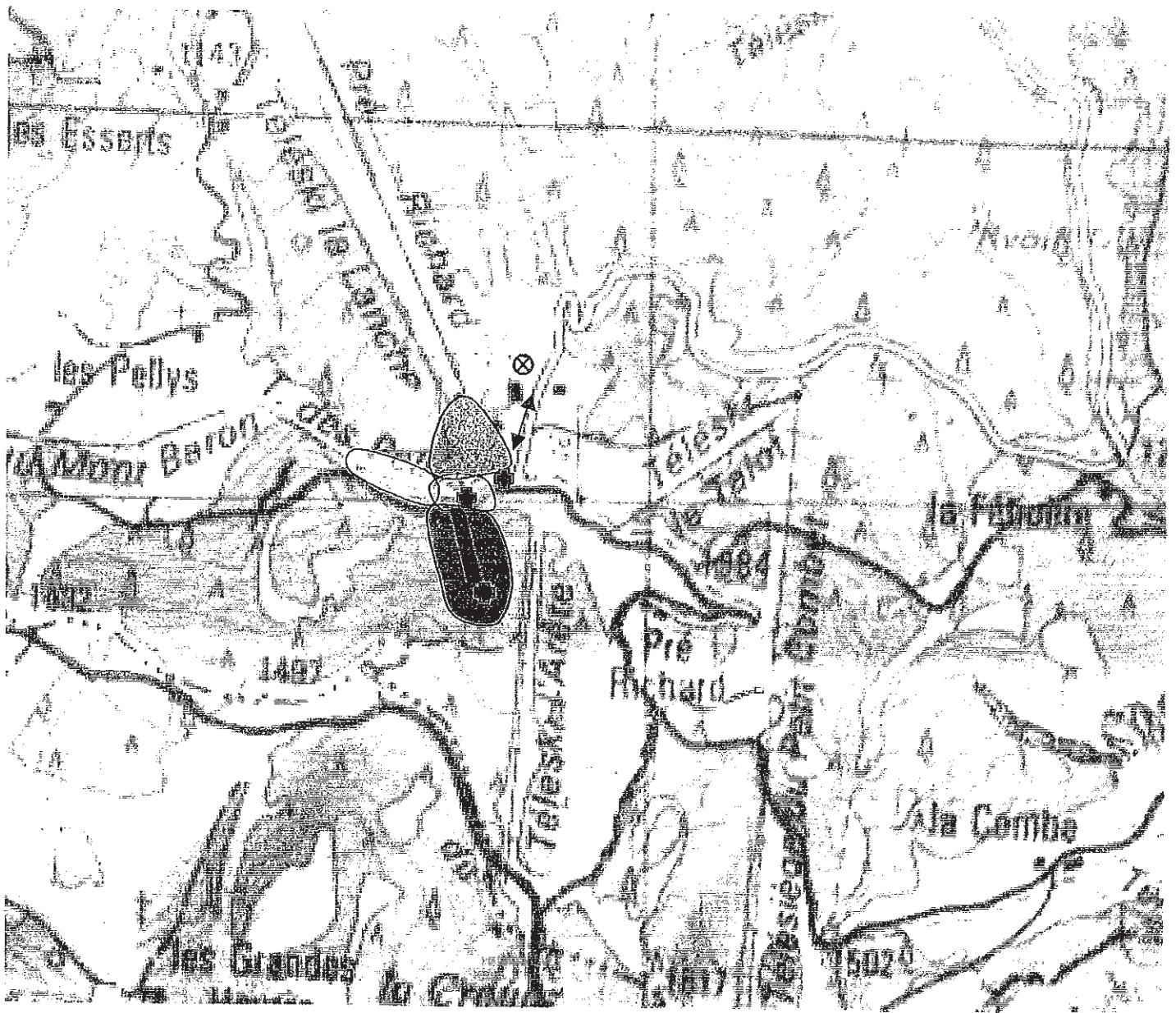
08h00 : 1ere montée

10h00 : 2eme montée


14h00 : 3eme montée


16h00 : 4eme montée


Remise des prix à l'issue de la course



LEGENDE :  Zone spectateurs.

 Zone de sécurité
Accès coureurs. Départ.

 Parc coureurs.


 Piste. Zone interdite
au public.


 Piste de montée.

Accès spectateurs par télésiège débrayable.

 Ambulances

 Postes de secours

 DZ hélicoptère

 Evacuation par la route

D E R N E X

(HAUTE-SAVOIE)

SECTION

SECTION B

FEUILLE N° 6

feuille dressée en 1920, révisée pour 1942
Edition à jour pour 1985

Echelle de 1 : 2000

1607
0

PISTE
MONTÉE-IMPOSSIBLE

DEPART

ARRIVÉE

X Fontaine

1125
1836

1125

Chalets de
Pré-Richard

